



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2019, le 20 mars, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 15 mars 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Michel MARCHAL (Monsieur Hervé BERTRAND quitte la salle au moment du vote).

Etaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M Philippe DANIEL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, M. Fernand PHILIPPE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, Mme Damienne VILLAUME.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Guy BIENTZ excusé, pouvoir à M. Michel MARCHAL, Mme Rose-Marie FALQUE excusée, pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, Mme Marie Jo GEORGES excusée, pouvoir à Mme Claudine COLAS, M. Jacques LAMBLIN excusé, pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Jonathan KURKIENCY excusé, pouvoir à M. Bruno DUJARDIN, M. Frédéric MAILLIOT excusé, pouvoir à M. Bernard MULLER.

Etai(ent) excusé(s) :

M. Jean-Christophe AUBERT excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Annie FARRUDJA excusée, remplacée par M. Guy SERVANT, Mme Sabrina VAUDEVILLE excusée remplacée par M. Fernand PHILIPPE

M. René ACREMENT, M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Dominique JACQUOT, M. Jean-Paul MARTIN, M. Eric TAVERNE

Voix consultatives : Mme Sophie LEHE et M Claude RICHARD étaient présents.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Claudine COLAS.

2019-016 : Finances :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE MAISON DU TOURISME 2018

Monsieur le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame le Trésorier de Lunéville, sur proposition de monsieur Michel MARCHAL et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau de pôle, le comité de pôle à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2018 de la régie dotée de la seule autonomie financière Maison du Tourisme comme suit :

| <i>En section de fonctionnement</i> | <i>En section d'investissement</i> |
|--|--|
| <i>Dépenses : 189 620.98</i> <i>Recettes : 255 729.25</i> | <i>Dépenses : 61 366.16</i> <i>Recettes : 19 813.79</i> |
| <i>Résultat de clôture : 66 108.27 € (excédent)</i> | <i>Résultat de clôture : 34 993.97 € (déficit)</i> |
| <i>Résultat global de clôture : 31 114.30 (excédent)</i> | |



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président, Hervé BERTRAND